



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
FINANCES PUBLIQUES**

**N° Spécial**

**08 Janvier 2021**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DDFIP du 08 Janvier 2021**

**SOMMAIRE**

<b>Décisions</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>Page</b>
DDFIP N° 2021-004	06.01.2021	Abroge la décision 2020-098 du 04/09/2020 – Décision de délégation générale de signature à la responsable du pôle pilotage et ressources au responsable du pôle gestion fiscale et à leurs adjoints.	3
DDFIP N° 2021-005	06.01.2021	Abroge la décision 2020-102 du 09/09/2020 - Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.	5

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

**ABROGE LA DECISION 2020-098 DU 04/09/2020**

**DECISION DDFIP N°2021-004 DU 6 JANVIER 2021 DE DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE  
A LA RESPONSABLE DU POLE PILOTAGE ET RESSOURCES, AU RESPONSABLE DU POLE GESTION  
FISCALE ET A LEURS ADJOINTS**

L'Administratrice générale des Finances publiques, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 20 juin 2019 portant nomination de Mme Maïté GABET, Administratrice générale des Finances publiques, en qualité de Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques en date du 26 juin 2019 fixant au 1<sup>er</sup> septembre 2019 la date d'installation de Mme Maïté GABET dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

**Décide :**

**Article 1 :**

Délégation générale de signature est donnée à :

- M. François MARTIN, administrateur général des finances publiques, responsable du pôle gestion fiscale,
- Mme Joëlle MASSONI, administratrice générale des finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources.

Délégation générale de signature est également donnée à :

- M. Hervé MILLE, administrateur des finances publiques, adjoint à la responsable du pôle pilotage et ressources
- Mme Valérie LAPUJADE-EUSTACHE, administratrice des finances publiques, adjointe au responsable du pôle gestion fiscale,
- Mme Christine NAIRAUD, administratrice des finances publiques, adjointe au responsable du pôle gestion fiscale à l'antenne de Vanves,

Ceux-ci reçoivent mandat à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Ils reçoivent également une délégation illimitée pour la signature des non-valeurs des impôts de l'ex-réseau DGCP, pour les amendes, les produits divers de l'État, les taxes d'urbanisme et les redevances d'archéologie préventive.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Ne sont pas visés par cette délégation les actes qui relèvent de ma seule compétence :

- la mise en débet des comptables et des régisseurs du secteur public local ;
- toute décision sur les dossiers relevant de la force majeure et de la remise gracieuse présentés par ces derniers ;
- l'autorisation de pratiquer une vente immobilière ;
- la mise en cause des dirigeants de société ;
- la signature du compte de gestion ;
- les délégations spécifiques relatives au contentieux fiscal ;
- l'assignation en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;
- la mise en cause d'un tiers détenteur défaillant.

**Article 2 :**

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

**Article 3 :**

La présente décision est d'effet immédiat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 06/01/2021

**Signé**

Maïté GABET  
Administratrice générale des Finances publiques

**ABROGE LA DECISION 2020-102 DU 09/09/2020  
DECISION DDFIP N°2021-005 DU 6 JANVIER 2021 DE DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**L'Administratrice générale des Finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté d'affectation du 30 novembre 2020 de Mme Joëlle MASSONI administratrice générale des Finances publiques, à la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2021-001 du 4 janvier 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Joëlle MASSONI, administratrice générale des Finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant Mme Joëlle MASSONI à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation n° 2021-001 qui m'est conférée par arrêté du 4 janvier 2021 sera exercée par :

M. Hervé MILLE, administrateur des finances publiques, adjoint à la responsable du pôle pilotage et ressources ;

Mme Anne-Marie LAPEYRE, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Stratégie, Pilotage et Communication ;

Mme Sandrine PICARD, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe à la responsable de la division Stratégie, Pilotage et Communication ;

M. Frédéric DARRIOUMERLE, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Budget Immobilier Logistique ;

Mme Céline DUPONT, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable de la division Budget Immobilier Logistique;

Madame Ludivine OUVRAT, inspectrice principale des Finances publiques, responsable du service « immobilier et logistique » à Nanterre ;

Mme Laura BOTTON, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable du service « immobilier et logistique » à Vanves.

MM. Jean-Marie GERARD et Pascal TREVES, inspecteurs des Finances publiques, responsables du service « budget ».

Délégation est donnée à Mme Sylvie LAAMARI, contrôlease des Finances publiques, à MM Christophe MORYN et Vincent VALOGNES, agents administratifs des Finances publiques, M. Roland GENTRIC, contrôleur des Finances publiques, pour procéder, dans la limite de leurs attributions respectives, aux écritures et saisies dans le cadre de l'application CHORUS (habilitations à Chorus formulaire).

**Article 2** : Pour les imputations sur le titre 2, en cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui m'est conférée par arrêté du préfet des Hauts de Seine n° 2021-001 du 4 janvier 2021, sera exercée par :

M. Damien BEAUJARD, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle et, à défaut, par M. Arnaud GOSSET, inspecteur principal des Finances publiques, et Mme Isabelle BONNET, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjoints au responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle.

Délégation est donnée à M. Jean-Marc DEMEURS, contrôleur des Finances publiques et Mme Laurence MOUSSION, contrôlease des Finances publiques, pour procéder, dans la limite de leurs attributions respectives, aux écritures et saisies dans le cadre de l'application CHORUS.

Délégation est donnée à Mme Anne Sophie MAILLET, inspectrice des Finances publiques, M. Jean-Marc DEMEURS, contrôleur des Finances publiques, Mme Bakoli RAZAFINDRAKOTO, contrôlease des Finances publiques, Mme Loetitia PAYET, agente administrative des Finances publiques, M. Florian SIVRET, agent administratif des Finances publiques, et M Samuel DORE agent administratif des Finances publiques, dans le cadre des remboursements de frais de déplacement dans l'application FDD.

La présente décision est d'effet immédiat et sera publiée au Recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 6 janvier 2021

**Signé**

Joëlle MASSONI  
Administratrice générale des Finances publiques

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL



**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>